

# Projet de décharge dans le Bois-du-Roi

## Nos élus travaillent-ils pour les habitants ?

Dans une entreprise de lobbying systématique, le porteur du projet de décharge entreprend de circonvenir les élus de la communauté de communes en organisant une visite de ses sites « témoins ».

Ce 21 juin, il obtient la possibilité d'exposer aux élus de la CCPV les mérites de son projet.

Pourquoi une présentation sans contradicteurs ?

Pourquoi cette complaisance à écouter le porteur de ce projet plutôt que les habitants du territoire qui connaissent parfaitement le dossier ?

La CCPV, dans certains cas les mêmes interlocuteurs, oublie qu'en janvier 2013 elle émettait des réserves précises sur le projet. Comment expliquer ce revirement ?

Pour mémoire, directement issu du dossier technique des enquêtes publiques, ECOPOLE c'est :

- 5,2 millions de tonnes de sable extraits sur 30 ha
- des fosses à déchet de 35 m de profondeur (un immeuble de 13 étages)
- la réception de 300.000 tonnes de déchets par an pendant 30 ans
- 200 camions allant et venant chaque jour dans la forêt
- 30 ans d'exploitation, 30 ans de surveillance, des torchères pour brûler les gaz pendant 60 ans

Les riverains, les habitants de la communauté de communes, des élus, ne cessent de mettre en garde les pouvoirs publics sur les risques et impacts de ce projet aux plans environnemental, patrimonial, sanitaire.

## **Le Bois-du-Roi sera-t-il la première ZAD (Zone à Défendre) de l'Oise ?**

Pièces jointes

- Chronologie des évènements
- Avis réservé de la CCPV sur le projet ECOPOLE (janvier 2013, Mme Choquer)
- Invitation-convocation du porteur du projet ECOPOLE aux élus communautaires (juin 2016)
- Lettre ouverte de l'association Valois Environnement aux élus de la communauté de commune (juin 2016)

# PROJET DE DECHARGE DU BOIS DU ROI

## Chronologie des évènements

### **2005**

Premières interventions du porteur de projet qui obtient l'exclusion de la zone NATURA 2000 de la partie du Bois du Roi située sur Péroy-les Gombries.

### **2005-2010**

La Sté « le Bois du Roi paysagé » élabore un « projet de grande envergure » : réouverture et exploitation de l'ancienne carrière de silice et comblement par un centre d'enfouissement technique sur 53 ha. Pompeusement nommé « **ECOPOLE** », le projet est présenté comme destiné à protéger l'environnement et la biodiversité. Les élus de Péroy-les-Gombries et Ormoy-Villers sont alors approchés et soumis à d'insistantes pressions pour s'associer à ce projet et en faciliter la réalisation.

### **Septembre 2012**

Grande manifestation à l'initiative de Valois Environnement réunissant plus de 300 personnes à Ormoy-Villers.

### **2012-2013**

Enquêtes publiques à Péroy les Gombries et Ormoy-Villers pour réviser les PLU de façon à « permettre la réalisation du projet » de décharge en forêt protégée.

### **2013**

Valois Environnement, avec les associations ROSO, SAFHEC, Picardie Nature et plusieurs habitants, dépose un recours auprès du Tribunal Administratif contre la révision du PLU de Péroy-les-Gombries.

### **2013**

Grande campagne d'affichage à Ormoy-Villers : panneaux, banderoles hostiles à la décharge. 4 habitations sur 5 sont concernées. Plusieurs reportages paraissent dans la presse.

### **Janvier 2013**

La CCPV émet un « avis réservé » sur le projet, confirmant l'inquiétude des élus, et notamment ceux du Syndicat des Eaux formellement opposés à la décharge au vu des risques de contamination de l'eau.

### **Novembre 2014**

Valois environnement est déboutée dans son pourvoi contre la révision du PLU de Péroy-les-Gombries. Appel est déposé devant la cour d'appel de Douai (dossier toujours en instruction)

### **Mars 2014**

Elections municipales : à Ormoy-Villers, l'équipe sortante favorable au projet de décharge est balayée par la liste opposée qui obtient la totalité des sièges.

### **Juin 2015**

Le porteur de projet dépose un dossier de « permis d'aménager et d'exploiter » confirmant son projet pour une durée de 30 ans suivie d'une « surveillance » de 30 autres années.

### **Novembre 2015**

Le tribunal administratif, sur recours de l'association Valois-Environnement, annule la révision du PLU d'Ormoy-Villers.

### **Février 2016**

Le maire d'Ormoy-Villers refuse le permis d'aménager.

### **Avril 2016**

Le porteur de projet attaque la commune d'Ormoy-Villers sur le mode de « l'injonction » (injonction à délivrer le permis d'aménager contre son gré).